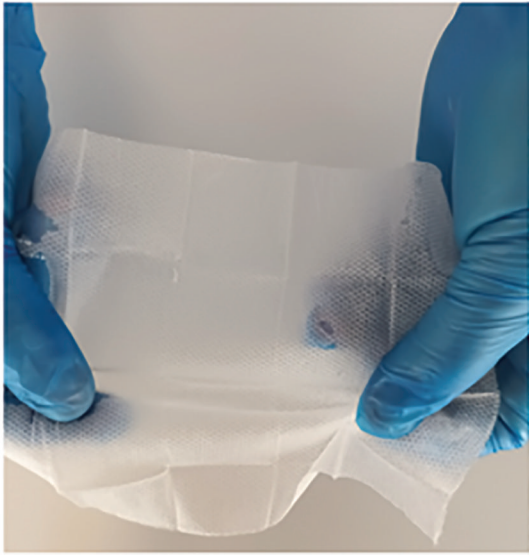


Compresse pour dispositif 2 % Prevantics®

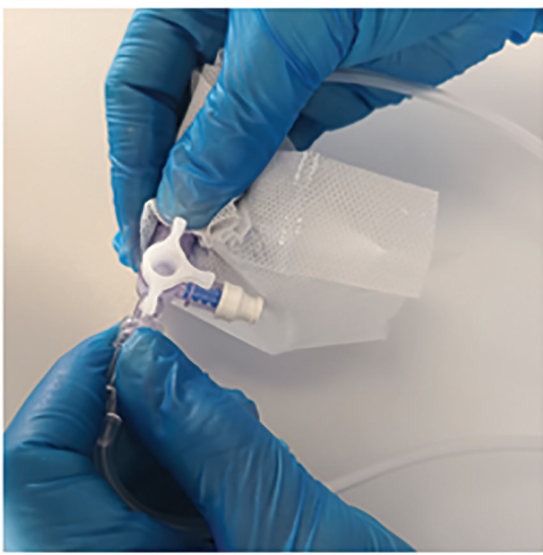
Veillez respecter la politique de santé locale concernant les équipements de protection individuelle, l'hygiène des mains et les consignes pour l'élimination des déchets.



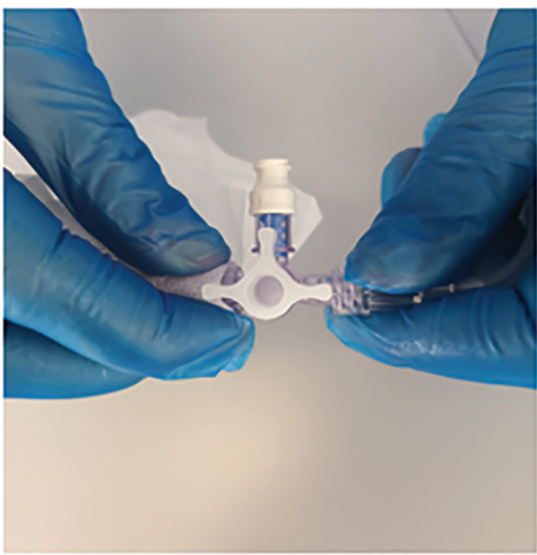
Déchirez l'emballage à ouverture facile et retirez la compresse.



Dépliez la lingette.



Effectuez des mouvements semicirculaires d'avant en arrière pendant au moins 30 secondes.



Assurez-vous que le connecteur est entièrement désinfecté. Laissez le site d'accès sans aiguille sécher à l'air pendant 30 secondes.



PDI Ltd. Pywel road,
Willowbrook East Ind Est,
Corby NN17 5XJ - UK

EC REP

Nex Medical Antiseptics Srl.
Via Per Arluno 37/39
20010 Casorezo - IT



CE 2797

Utilisations: Les compresses pour dispositifs Prevantics® 2% sont des lingettes désinfectantes jetables pré-dosées, à base d'alcool et de gluconate de chlorhexidine (CHG), non pelucheuses pour les dispositifs médicaux non invasifs. Lingettes désinfectantes pour connecteurs sans aiguille, plate-formes et ports de connexion. **Instructions :** Déchirer le sachet, retirer et déplier la lingette. Utiliser la lingette pour désinfecter la surface souhaitée, veiler à soigneusement frotter les fils. Laisser la surface sécher à l'air. Destinée à un usage professionnel uniquement. **Contre-indications :** Ne pas utiliser sur des dispositifs médicaux invasifs. **Mise en garde :** Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. Très toxique pour les organismes aquatiques avec effets à long terme. Porter des gants de protection. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Conserver le produit dans un endroit frais et sec à l'écart des sources de chaleur. Éviter le rejet dans l'environnement.

1004C 11-2021.

Date de rédaction interne 29/02/2024

